

Ecole intercommunale du Pays de Montbenoût

Procès verbal du Conseil d'école du deuxième trimestre

23/03/2021

En visioconférence via un lien envoyé par mail.

I. Protocole sanitaire en cours

Les dernières modifications datent du 19/03/2021.

Ce qui change :

EPS : Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. A compter du samedi 19 mars la pratique en intérieur est de nouveau autorisée sur l'ensemble du territoire. Toutefois les activités physiques en extérieur ainsi que les activités « de basse intensité » en intérieur permettant le port du masque dans les gymnases sont à privilégier.

En maternelle : l'accès à la salle de motricité reste possible. Le brassage entre différentes classes ne sera pas permis et il conviendra de veiller, dans la limite du possible, à procéder au nettoyage des structures, jeux et matériels à l'issue de chaque séance.

Port du masque pour les professionnels : seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés.

Port du masque pour les élèves : les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés.

Aération des locaux : Une aération de quelques minutes doit désormais également avoir lieu toutes les heures.

Personnes contacts à risque : En école maternelle, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque.

De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical.

En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque. Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au SARS-CoV-2, une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque conformément aux prescriptions des autorités sanitaires.

En école élémentaire, le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe. Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au SARS-CoV-2, tous les élèves de la classe seront assimilés à des contacts à risque. Une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque conformément aux prescriptions des autorités sanitaires.

Le retour à l'école :

Pour les élèves en école maternelle

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par la réalisation d'un test. Le retour à l'école pourra intervenir dans les délais suivants :

- Pour les contacts à risque hors foyer, après 7 jours d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

- Pour les contacts à risque du foyer, après 7 jours en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 après la guérison du cas confirmé (10 jours après l'apparition des symptômes ou 10 jours après le prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) soit après 17 jours.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières pendant une période de 7 jours.

Pour les personnels, les élèves en école élémentaire

Les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque doivent immédiatement réaliser un test antigénique.

-Pour les contacts à risque hors foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.

-Pour les contacts à risque du foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours pour les contacts à risque hors foyer et 24 jours pour les contacts à risque au sein du foyer.

Quelles sont les mesures prises en cas d'identification de l'un des variants du virus chez un personnel ou un élève?

Variante britannique :

La conduite à tenir est la même que pour le cas général conformément aux prescriptions des autorités sanitaires. Selon l'analyse locale concernant la circulation de cette variante sur le territoire, en lien avec l'ARS, la fermeture de la classe pourra toutefois être envisagée dès le premier cas.

Variante sud-africaine ou brésilienne :

L'apparition chez un élève implique la fermeture de la classe. Tous les élèves de la classe seront assimilés à des contacts à risque. Une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la classe doivent être également considérés comme contacts à risque. L'apparition de l'une de ces variantes chez un personnel n'implique pas automatiquement la fermeture de la classe.

Une fermeture de la classe est également mise en œuvre dès qu'un élève est identifié comme contact à risque d'un parent, d'un membre de la fratrie ou de toute personne vivant dans le même foyer que lui contaminé par une variante sud-africaine ou brésilienne.

Quelle est la stratégie de déploiement des tests salivaires ?

- En priorité dans les zones connaissant une forte circulation du virus selon les orientations données aux académies par les ARS et en tenant compte, en phase de montée en charge, de l'offre des laboratoires qui n'est pas encore homogène sur l'ensemble du territoire ;

- dans un panel représentatif dédié à la surveillance de la circulation du virus composé d'écoles, de collèges et de lycées (dont certains avec des internats) dans lequel des tests sont régulièrement proposés. Les résultats font l'objet d'une remontée nationale spécifique et seront transmis à l'ARS.

Les tests sont réalisés auprès des élèves mineurs après autorisation écrite d'un/des responsables légaux. Ces dépistages sont pris en charge par l'assurance maladie. Les documents d'identité et de couverture par l'assurance maladie seront demandés aux responsables légaux lors des prélèvements.

II. Sécurité / Exercice PPMS attentat intrusion

Deux exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) devront avoir lieu dans l'année, un exercice PPMS attentat-intrusion et un second PPMS risques majeurs.

Le premier a eu lieu le 15/12/20 à 9 heures (message envoyé à l'ensemble de la circonscription). L'exercice a eu lieu tout en respectant les gestes barrières et le protocole sanitaire, il s'est réalisé sous le format du confinement.

Exercice PPMS :

L'exercice a duré 10 minutes en maternelle et 13 minutes en élémentaire, les enfants et les enseignants ont su réagir rapidement et dans le calme.

L'alarme a été entendue de tous + SMS pour le début et la fin de l'exercice + appel au bâtiment 2

Difficultés rencontrées :

- Volets extérieurs restés ouverts (salle de motricité et tisanerie)
- Portes ouvertes : salle de motricité, tisanerie, porte 1^{er} étage à gauche (mais les volets étaient clos) → rappel de qui doit les fermer
- Lumière : dans les toilettes et dans le couloir (1^{er} étage)
- Un groupe présent dans le gymnase (qui a donc fait l'exercice directement sur place)
- Numéro de portable de référence pour le SMS de lancement de l'exercice est celui de la directrice (numéro personnel) : cela pourrait poser problème si cela arrive sur un jour où elle n'est pas présente à l'école.
- → portable professionnel qui resterait à l'école ?

Un deuxième exercice « PPMS risques majeurs » aura lieu avant la fin de l'année.

Exercice alerte incendie :

L'exercice a eu lieu en trois fois pour éviter le brassage des élèves et respecter le protocole sanitaire en cours.

09/03/21 14h45 : classes de MS-GS/CM1-2/CM2 : 2'33, deux absents.

23/03/21 9h50 : classes de CE1-CE2/CP/ PS : 2'03, 9 absents

23/03/21 11h15 : classes de CP-CE1/CE2-CM1/MS : 1'41 3 absents

- ➔ Les classes de maternelle sont restées devant le gymnase (une classe à chaque exercice)
- ➔ La classe de CM2 est restée au portail (pas de clé du portail car ce n'est pas cette classe qui est responsable d'ouvrir ce dernier normalement)

- ➔ Rappel aux élèves : ne pas courir, ne pas se chausser
- ➔ Rappel aux enseignants : fermer la porte de la classe / prendre les PAI

III. Effectifs pour la rentrée 2021-2022:

Niveaux	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Nombre de classes										9
Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020-2021	0	25	24	27	20	37	29	20	31	213

Il pourrait y avoir un élève de MS supplémentaire (en attente de mutation).

IV. Projet(s) des classes

- Sorties *ski de fond* : comme chaque année, les six classes d'élémentaire (de la classe de GS-CP jusqu'à la classe de CM2) ont la possibilité, en fonction des conditions météorologiques, de faire des sorties ski sur le site de La Perdrix. En raison des belles conditions que nous avons eu jusqu'ici, plusieurs sorties ont pu avoir lieu.
- Spectacle maternelle : le spectacle *Que d'émotions pour Simon* (Spectacle réalisé par Franck Zingarelli, compagnie planète mômes), sur le thème des émotions, a rencontré, comme chaque année, un franc succès. Le coût total de ce spectacle s'élève à 400 euros et est réglé grâce à la somme d'argent versée par le comité des fêtes que nous remercions. Mr Zingarelli a réalisé 3 spectacles au lieu d'un seul afin de respecter le protocole sanitaire en cours et d'éviter ainsi le brassage des trois classes de maternelle.
- Venue du Père Noël : nous remercions Mr Pourchet Eric pour avoir joué le rôle du Père Noël ainsi que Mr Pellegrini Adrien pour le prêt du costume.
- Spectacle élémentaire : les six classes d'élémentaire ont eu la chance d'accueillir un magicien qui a réalisé un spectacle pour chacune des classes autour de la magie et du rire. Cela a permis d'apporter un peu de gaieté et de légèreté dans ce contexte si particulier. Le coût total de ces représentations s'élève à 900euros et a été réglé grâce à l'argent de la coopérative scolaire.
- Les sorties « piscine » ont été annulées en raison des mesures gouvernementales qui interdisaient les activités physiques en lieu clos.

V. Point sur les demandes de matériel ou de travaux :

Nous remercions les membres du Syndicat du Pays de Montbenoit d'avoir donné suite à l'ensemble des demandes :

- Tapis à l'entrée de la BCD + tapis entrée du bâtiment 2
- Nathalie Messalti, agent technique du Syndicat du Pays de Montbenoit, avait demandé à ce que la bibliothèque de l'école soit déplacée afin de simplifier le ménage du hall d'entrée de l'école. Elle a été déplacée dans la petite salle à l'entrée de l'école qui sera aménagée pour être utilisée comme salle de bibliothèque et de travail de petits groupes d'élèves.

Ce qui va être effectué, les demandes en cours :

- Installation d'étagères dans la classe de Mr Barassi
- Renouvellement du matériel informatique : le Syndicat du Pays de Montbenoit a voté au budget une somme affectée au renouvellement du matériel informatique de l'école. Le matériel des classes sera renouvelé progressivement selon les besoins des enseignants. L'investissement numérique de l'école débutera avec l'achat de deux VPI et de 3 ordinateurs portables ainsi que l'installation de la fibre pour l'école.

Nous remercions les membres du Syndicat du Pays de Montbenoit pour ces investissements.

Nouvelles demandes :

- Un panneau interdisant que les animaux fassent leurs besoins le long du chemin qui mène au bâtiment 2.

Il y a eu une réunion du conseil municipal où ce point a également été abordé. Une réglementation concernant les animaux de compagnie a été déposée dans les boîtes aux lettres. Nous ferons remonter si des problèmes de ce type se reproduisent.

- Il est demandé que le chauffage de l'école soit lancé un peu plus tôt au retour de chaque vacance afin d'éviter que les élèves ainsi que les enseignants aient froid le jour de la rentrée et permettre également aux enseignants de venir travailler juste avant la reprise.

Il est demandé à l'équipe de se mettre d'accord sur la date à partir de laquelle il faut que le chauffage soit relancé.

- De plus, il est demandé à ce que l'eau soit plus chaude à la tisanerie pour permettre le nettoyage des outils utilisés pendant les ateliers et de la vaisselle.

Franck Guinchart a déjà regardé, il semblerait que ce soit un problème de capacité. La société DARET doit intervenir très bientôt dans l'école.

- Mme Mareschal demande également si des étagères peuvent être installées dans sa classe.

VI. Questions ou remarques diverses

Question autour de la mise en place du périscolaire et de l'arrêt ou non des transports sur le temps du midi.

Le périscolaire sera effectif pour la rentrée de septembre 2021. La mise en place de ce type de service arrête la gratuité des transports sur la pause méridienne (ces derniers ne sont plus subventionnés par la région). Une demande a été faite par le Syndicat au niveau de la région pour que les transports soient maintenus gratuits encore une année. Cette dernière a été accordée à condition que les parcours soient rationalisés. Les tournées de bus seront limitées aux axes principaux.

Les choses se mettent en place pour le périscolaire. Les informations seront transmises bientôt par le Syndicat via une publication pour faire un point au niveau du fonctionnement et des inscriptions.

Il n'y a pas de remarques ou questions supplémentaires, le conseil est clos.

Le 23/03/21